

Déforestation en Amazonie : les associations refusent la proposition de médiation dans l'action en justice contre Casino

Paris / Bogota / Sao Paulo – 1^{er} décembre 2022 - Les onze organisations ayant engagé une action en justice contre Casino ont refusé la médiation proposée par la juge lors de l'audience de juin dernier. Selon les organisations, ce contentieux ne se prête pas à une solution négociée avec l'entreprise, sans débat public sur sa responsabilité.

Le 3 mars 2021, <u>une coalition</u> d'organisations représentatives des peuples autochtones brésiliennes et colombiennes (COIAB, FEFIPA, FEPOIMT et OPIAC), et d'associations internationales (Canopée, CPT, Envol Vert, FNE, Mighty Earth, Notre Affaire à Tous et Sherpa) <u>ont assigné</u> Casino en justice pour manquement à son devoir de vigilance [1]. Elles reprochent à la chaîne de supermarchés de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour exclure la viande bovine liée à la déforestation et à l'accaparement de territoires autochtones de sa chaîne d'approvisionnement au Brésil et en Colombie [2].

Lors de l'audience du 9 juin dernier, la juge a proposé aux parties d'entrer dans une procédure de médiation - un mode de règlement alternatif d'un litige dans lequel un tiers (le médiateur) facilite la négociation d'une solution amiable entre les parties.

À la suite de la première réunion obligatoire avec les médiateurs désignés, les organisations ont annoncé leur refus d'engager une médiation.

Cette action en justice soulève des questions fondamentales quant à la responsabilité d'une entreprise dans la destruction des écosystèmes et la violation des droits des peuples autochtones en Amazonie. En raison de ces enjeux d'intérêt général, cette affaire doit impérativement faire l'objet d'un débat public et d'une décision de justice, en application des dispositions légales. Elle ne peut se résoudre par une solution négociée en huis-clos, qui plus est de façon confidentielle.

La loi sur le devoir de vigilance permet enfin de soumettre à la justice des cas d'atteintes aux droits humains et à l'environnement causées par les activités d'entreprises multinationales, là où récemment seules des négociations déséquilibrées ou des <u>mécanismes non-judiciaires</u> <u>défaillants</u> comme le Point de contact national de l'OCDE étaient accessibles aux victimes.

Alors que les peuples autochtones de l'Amazonie brésilienne et colombienne font face à des attaques et à une déforestation sans précédent, Casino s'est pour l'instant bornée à alléguer que son plan de vigilance était parfaitement conforme à la loi et que les demandes des organisations n'étaient pas adaptées. Face à l'urgence de la situation, il est crucial d'éviter de retarder inutilement une décision judiciaire, seule à même de contraindre le groupe Casino à prendre de réelles mesures aptes à faire cesser les dommages.



Dinamam Tuxa, coordinatrice de l'APIB déclare, "Nous nous engageons dans l'affaire Casino car, nous reprochons à l'entreprise d'acheter des produits issus de la déforestation et des conflits socio-environnementaux. Ces grands groupes qui achètent des matières premières du Brésil doivent respecter les principes de traçabilité, car nombre de ces produits proviennent de zones de conflit socio-environnementaux, où il y a de la déforestation et une violation des droits des peuples autochtones." L'APIB est une organisation représentante des peuples autochtones du Brésil composée de plusieurs associations faisant partie de la coalition.

Notes:

[1] La loi du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance des sociétés-mères et entreprises donneuses d'ordre impose aux grandes entreprises françaises de mettre en oeuvre des mesures de vigilance effectives pour prévenir les atteintes aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes, et à l'environnement, qui résultent des activités de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs.

[2] Un rapport du Center for Climate Crime Analysis (CCCA) produit dans la procédure montre que l'un des fournisseurs de la filiale de Casino au Brésil s'est approvisionné en viande bovine dans le territoire protégé du peuple Uru Eu Wau Wau dans l'État de Rondônia au Brésil - dont les terres ont été envahies et détruites pour permettre l'élevage de bétail.

CONTACTS PRESSE:

Envol Vert: Audrey Benard / communication@envol-vert.org / +33 6 81 25 48 64 (FR/EN)

Global Alliance of Territorial Communities: Andrea Rodriguez / arodriguez@globalalliance.me / +44 7521 197289 (ES/EN)

Mighty Earth: Boris Patentreger / boris@mightyearth.org / +33 7 76 07 44 19 (FR/ES/EN)

Notre Affaire à Tous : Justine Ripoll / <u>justine.ripoll@notreaffaireatous.org</u> / +33 6 42 21 37 36 (FR/EN)

Pastoral Commission of the Earth: Xavier Plassat / xplassat@gmail.com / +55 63 99221-9957 (FR/EN/PT)

Sherpa: Lucie Chatelain / lucie.chatelain@asso-sherpa.org / +33 6 47 11 65 0614 (FR/EN)